

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 1 juillet 2021

Nombre de conseillers en exercice : 96

Date de la convocation (affichée à la porte du siège d'Amiens métropole et adressée aux conseillers) : 25/06/2021

Début de la séance : 18h13

Fin de la séance : 21h43

Nombre de votants : 90

Le compte-rendu analytique de la séance du jeudi 1 juillet 2021 sera affiché au siège d'Amiens métropole le 09/07/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance présidée par : A.GEST

Membres présents : MM. GEST, DESSEAUX, Mme FOURÉ, MM. RENAUX, FOUCAULT, Mme PINON, M. MERCUZOT, Mme DELÉTRÉ, MM. PENAUD, SAVREUX, GUÉANT, DUFLOT, DUFOUR, MAQUET, Mme SAVARIEGO, M. DÈCLE, Mme VERRIER, M. BIENAIMÉ, Mme RODINGER, MM. RIFFLART, DOREZ, Mmes DEVAUX, CLECH, DERIVERY, LE CLERCQ, M. STENGEL, Mmes ROY, GALLIOT, BRUNEL, M. LHERMITTE, Mme BOHAIN, M. RIFFIOD, Mme DELAHOUSSE, M. PRADAT, Mme BECKER, M. BARA, Mme THÉROUIN, M. VOULMINOT, Mme DESBUREAUX, M. DÉCAVÉ, Mme NOUAOUR, MM. DESCHAMPS, MÉTAY, Mme BELLINA, M. DEBART, Mmes GIRARD, VANDEPITTE, MM. LAVIALLE, PIOT, TAUFOUR, CAPRON, Mme TREFCON, MM. BOQUET, BARDET, ABET, OURDOUILLÉ, Mmes GUFFROY, DOURNEL-GARAT, MM. VITRY, SANGLARD, JOVELET, BOCQUILLON, EVRARD, FIN, Mme DUVIVIER, MM. CHAMPION, DARRAGON, Mme CRINON, M. BUSON, Mme ROSE-TÉTU, M. LELEU, Mme ZOUINI siège pour la commune de Sains en Amiénois, M. THÉO siège pour la commune de Hébecourt.

Membres empêchés :

Mme BOCHÉ (pouvoir à M. SAVREUX), M. DE JENLIS (pouvoir à Mme FOURÉ), Mme LAVALLARD (pouvoir à Mme DELÉTRÉ), M. LORIC (pouvoir à Mme SAVARIEGO), Mme BOUCHEZ (pouvoir à M. DUFLOT), Mme BEN MOKHTAR (pouvoir à Mme DEVAUX), Mme HAMADI (pouvoir à M. GEST), M. DOMISE (pouvoir à M. DÈCLE), M. JARDÉ (pouvoir à Mme VERRIER), M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), M. MOLLIENS (pouvoir à M. FIN), Mme ROUSSEL (pouvoir à M. RENAUX), Mme DJAROUNE (pouvoir à M. BOCQUILLON), M. VIGNOLLE (pouvoir à M. LELEU), Mme RAMBOUR (pouvoir à M. CHAMPION), M.

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION AMIENS METROPOLE

Séance du jeudi 1 juillet 2021

DUSSART (pouvoir à M. EVRARD) et MM. THÉVENIAUD, DÉMARET, DUMEIGE se sont
excusés.

Mme MARCHAND, MM. VINDEVOGEL, TONNELIER.

M. PIOT et Mme NOUAOUR (pouvoir de M. BAÏS) sont arrivés à 18h24 (point n°5),
Mme FOURÉ (pouvoir de M. DE JENLIS) est arrivée à 18h32 (point n°10), M.
RIFFLART (pouvoir de M. MERCUZOT) est arrivé à 18h33 (point n°10), Mme
SAVARIEGO (pouvoir de M. LORIC) est arrivée à 18h47 (point n°10), M. STENGEL est
arrivé à 19h25 (point n°12), Mme GALLIOT (pouvoir à Mme CLECH) est arrivée à
19h45 (point n°16).

M. GEST (pouvoir de Mme HAMADI) a quitté la salle de 19h15 à 19h16 pour le vote du
compte administratif (point n°10) et la séance a été présidée par M. DESSEAUX.

Mme BELLINA (pouvoir à M. MÉTAY) a quitté la séance à 21h03 (point n°38).

La séance a été ouverte à 18 h 13.

1 - Délégations de vote.

Monsieur Pascal RIFFLART a donné pouvoir à Monsieur Benoît MERCUZOT jusqu'à son arrivée ;
Monsieur Hubert DE JENLIS a donné pouvoir à Madame Brigitte FOURÉ ;
Madame Audrey BOCHÉ a donné pouvoir à Monsieur Pierre SAVREUX ;
Monsieur Martin DOMISE a donné pouvoir à Monsieur Paul-Eric DÈCLE ;
Madame Sonia HAMADI a donné pouvoir à Monsieur Alain GEST ;
Madame Claudine GALLIOT a donné pouvoir à Madame Véronique CLECH jusqu'à son arrivée ;
Madame Stéphanie DJAROUNE a donné pouvoir à Monsieur Bernard BOQUILLON ;
Madame Nathalie LAVALLARD a donné pouvoir à Madame Margaux DELÉTRÉ ;
Monsieur Alain MOLLIENS a donné pouvoir à Monsieur Paul-Henri FIN ;
Madame Nathalie VAGNIEZ a donné pouvoir à Monsieur Renaud DESCHAMPS ;
Madame Françoise ROUSSEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude RENAUX ;
Monsieur Tarek BAÏS a donné pouvoir à Madame Assia NOUAOUR ;
Monsieur Pierre LEPOETRE s'est excusé, Madame Marie-Christine ZOUINI a siégé pour la commune de Sains-en-Amiénois ;
Madame Marie-Claire DUBREUCQ s'est excusée, Monsieur Philippe THÉO a siégé pour la commune de Hébecourt ;
Monsieur Marc VIGNOLLE a donné pouvoir à Monsieur Daniel LELEU ;
Madame Nedjma Ben MOKHTAR a donné pouvoir à Madame Valérie DEVAUX ;
Monsieur Edouard DUSSART a donné pouvoir à Monsieur Dominique ÉVRARD ;
Madame Marie-Hélène BOUCHEZ a donné pouvoir à Monsieur Guillaume DUFLOT ;
Monsieur Jean-Christophe LORIC a donné pouvoir à Isabelle SAVARIEGO ;
Madame Isabelle RAMBOUR a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul CHAMPION ;
Monsieur Olivier JARDÉ a donné pouvoir à Annie VERRIER ;
Monsieur Philippe THÉVENIAUD s'est excusé ;
Monsieur Benoît DUMEIGE s'est excusé.
Monsieur Daniel DEMARET s'est excusé.

2 - Désignation des secrétaires de séance.

Messieurs Claude VITRY et Thomas LHERMITTE ont été désignés par l'assemblée pour remplir respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaire-adjoint.

Adopté à l'unanimité

3 - Communications du président.

→ Monsieur le Président a indiqué avoir reçu deux questions orales déposées par le groupe des élus Amiens au Cœur qui seraient abordées, comme habituellement, en fin de séance.

→ Il a rappelé aux membres du conseil métropolitain que la prochaine séance se tiendrait le jeudi 23 septembre 2021 à 18 heures, salle des assemblées de l'Hôtel de Ville si les conditions sanitaires le permettent.

Dont acte

4 - Procès-verbal de la séance du 3 juin 2021. Approbation.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 3 juin 2021 a été mis à disposition de chaque membre de l'assemblée. Sans remarque particulière, il a été adopté.

Adopté à l'unanimité

5 - Décisions du président. Compte-rendu.

Conformément à la délibération accordant au Président la délégation dans les formes prévues par l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a rendu compte des décisions prises entre le 27 mai et le 18 juin 2021.

Dont acte

6 - Décisions du Président prises dans le cadre du plan de soutien économique aux entreprises d'Amiens Métropole. Compte-rendu.

Conformément à la délibération n°32 du 17 décembre 2020 lui accordant la délégation de compétences en matière d'aide aux entreprises de la Région Hauts-de-France, Monsieur le Président a rendu compte de la décision qu'il a prise le 17 juin 2021.

Dont acte

7 - Décision Modificative n°1. Exercice 2021.

Les membres de l'assemblée ont approuvé la décision modificative n°1

Le montant total des budgets se décompose par section ainsi qu'il suit :

BUDGETS	TOTAL	Investissement	Fonctionnement
Budget Principal	- 5 299 846 €	- 4 954 813 €	- 345 033 €
Budget Annexe Transport	+ 302 220 €	- 241 000 €	543 220 €
Budget Annexe Assainissement	+ 43 000€	+ 43 000 €	0 €
Budget Annexe Eau	+ 22 000 €	+ 22 000 €	0 €
Budget Annexe Tourisme	+ 4 000 €	0 €	+ 4 000 €
Budget Annexe Crematorium		0 €	0 €
Budget Annexe Centre d'Appels	- 221 000 €	0 €	- 221 000 €
Budget Annexe Ecopolis		0 €	0 €
Budget Annexe Parc Camon		0 €	0 €
Budget Annexe Aéroport		0 €	0 €
Budget Annexe Archéologie Préventive	+ 72 350 €	0 €	+ 72 350 €
Budget Annexe Déchets Ménagers		0 €	0 €

L'équilibre par section des budgets est obtenu en arrêtant les virements de la section de fonctionnement à la section d'investissement aux montants suivants :

Budget Principal	- 1 019 813 €
------------------	---------------

La participation du budget principal au Budget Annexe Transport est augmentée de 204 000 €. Elle passe de 1 000 000 € à 1 204 000 €.

La participation du budget principal au Budget Annexe Tourisme est augmentée de 4 000 €. Elle passe de 75 000 € à 79 000 €.

La participation du budget principal au Budget Annexe Centre d'Appels est diminuée de 221 100 €. Elle passe de 400 000 € à 178 900 €.

La participation du budget principal au Budget Annexe Archéologie Préventive est diminuée de 17 650 €. Elle passe de 100 000 € à 82 350 €.

La participation versée à l'E.P.C.C. Cirque Jules Verne est augmentée de 140 000 € soit un montant total de 1 340 000 €.

La contribution versée au Pôle Métropolitain du Grand Amiénois est augmentée de 230 920 €. Elle passe de 281 630 € à 512 550 €.

Observations :

MM. DESCHAMPS, METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.
Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX se sont abstenus.

Adopté

8 – Compte de Gestion. Exercice 2020.

Le compte de gestion et le compte administratif étant concomitants, une présentation conjointe a été proposée à l'assemblée et les diapositives, reprises ci-dessous, ont été commentées :

Points abordés :

- 1°) Les grands équilibres financiers et les impacts de la crise COVID-19
- 2°) Les recettes courantes
- 3°) Les dépenses courantes
- 4°) L'autofinancement
- 5°) L'endettement
- 6°) L'investissement
- 7°) Les budgets annexes



Une année 2020 marquée par les impacts de la Crise COVID-19 :



Une première estimation réalisée lors du Budget supplémentaire 2020, et qu'il est utile d'actualiser au 30 avril 2021 du fait de :

- la situation sanitaire qui reste dégradée sur tout le début d'année
- une visibilité maintenant plus forte avec les données du CA 2020

Lors du Budget supplémentaire 2020 (calculs réalisés fin octobre 2020), le coût estimatif de la COVID-19 sur les finances métropolitaines était de 4,66 m€

Il atteint finalement pour le seul budget principal un montant de **8,12 m€**



Les impacts de la Crise COVID-19 :

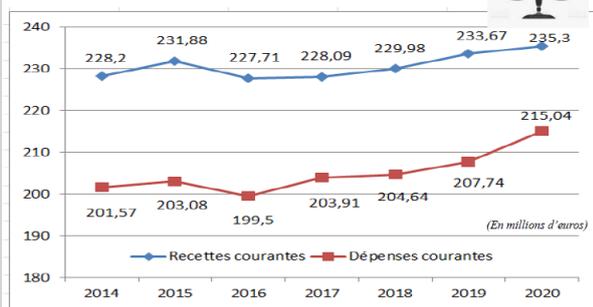
Budget principal – Dépenses constatées en 2020 :

- Acquisition de matériel de protection sanitaire :	+ 1,39 m€
- Recettes liées à l'achat de masques :	- 0,45 m€
- Economies liées à la baisse d'activité (affranchissement, publication, distribution JDA, prise en charge repas Fauga, déplacement et réception...):	- 0,25 m€
- Non-dépenses suite à reports ou annulations (manifestations culturelles et sportives) :	- 0,08 m€
- Primes COVID versées aux agents de la Métropole :	+ 0,13 m€
- Renfort des sécurité informatiques liées à pratique du télétravail + Licences outils de travail collaboratifs :	+ 0,12 m€
- Soutien à l'exploitant de Mégacité pour organisation de la Foire exposition :	+ 0,05 m€
- Augmentation de la participation au BA Transports :	+ 3,00 m€
- Augmentation de la participation au BA Tourisme :	+ 0,05 m€
- Aides complémentaires aux entreprises :	+ 2,3 m€
- Baisse du contrat de prestations de l'ASC Football :	- 0,16 m€



Soit un impact global sur les dépenses 2020 estimé à + 6,1 m€

1°) Les grands équilibres financiers :



Recettes courantes 2020	235,30 m€
Dépenses courantes 2020	215,04 m€

Ce qui dégage une épargne de gestion courante de **20,26 m€** (contre 25,93 m€ en 2019)

Les impacts de la Crise COVID-19 :

Budget principal – Pertes de recettes constatées en 2020 :

- Perte de recettes usagers et de ventes d'articles :	
Musée de Picardie :	288 k€
Maison Jules Verne :	104 k€
Coliséum :	838 k€
Nautilus :	156 k€
TOTAL	1 386 k€
- Diminution de la taxe de séjour :	109 k€
- Redevances d'occupation, droits de stationnement gare routière :	82 k€
- Perte recettes d'occupation Stade de la Licorne :	200 k€
- Déléguaires Service Public :	240 k€



Soit un impact global perte de recettes 2020 estimé à 2,02 M€

Les impacts de la Crise COVID-19 :

Charge nette 2020 :

A ce stade la crise sanitaire conduit à dégrader la charge nette du budget de la Métropole de **- 8,12 m€**

- o Impact recettes de - 2,02 m€
- o Impact dépenses de + 6,1 m€

Pour mémoire, il faut par ailleurs rappeler que le budget annexe Transports a connu pour sa part une perte de recettes très importante (Versement Mobilité et recettes voyageurs) qui n'est compensée à ce stade que par un mécanisme d'avance remboursable pour **4,87 m€**





Les impacts de la Crise COVID-19 :

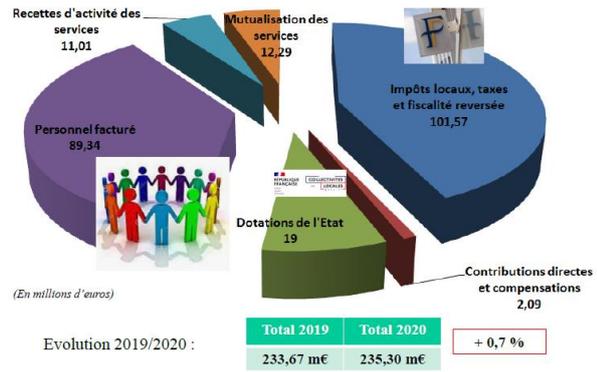
Avec une estimation des premiers effets 2021, il est possible d'afficher une charge nette supplémentaire de l'ordre de 2 m€, illustrée ainsi :

- Pertes de recettes sur les équipements : 0,67 m€
- Indemnisation pertes d'exploitation : 0,52 m€
- Equipements sanitaires : 0,5 m€
- Soutien à l'organisation de la Foire exposition : 0,1 m€
- Soutien aux entreprises (fonctionnement) : 0,1 m€
- Actions de relance tourisme et économie : 0,12 m€

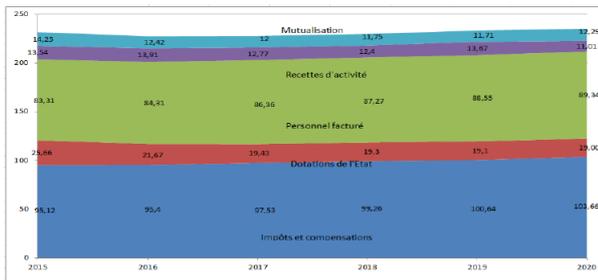
A laquelle il convient d'ajouter les effets de perte de produits fiscaux (CFE, CVAE, VM...) dont les montants restent difficiles à définir.

Coût estimatif	Montant
Charge nette constatée au CA 2020 – Budget principal	8,12 m€
Dispositif d'avance remboursable du budget annexe Transports	4,87 m€
Charge nette estimée pour 2021 au 30 / 04 / 2021	2,01 m€

2°) Les recettes courantes :



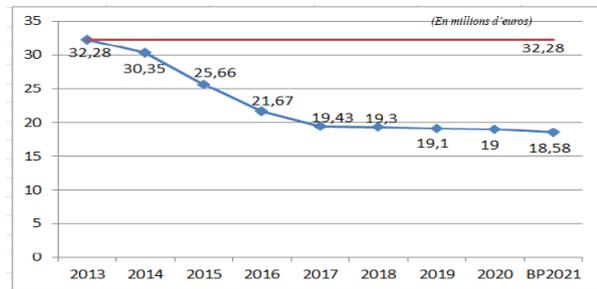
2°) L'évolution des recettes courantes :



(en millions d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Impôts et compensations	95,12	95,4	97,53	99,26	100,64	103,66
Dotations de l'Etat	25,66	21,67	19,43	19,3	19,1	19,00
Personnel facturé	83,31	84,31	86,36	87,27	88,55	89,34
Recettes d'activité des services	13,54	13,91	12,77	12,4	13,67	11,01
Mutualisation	14,25	12,42	12	11,75	11,71	12,29
TOTAL RECETTES COURANTES	231,88	227,71	228,09	229,98	233,67	235,30

2°) Les recettes courantes

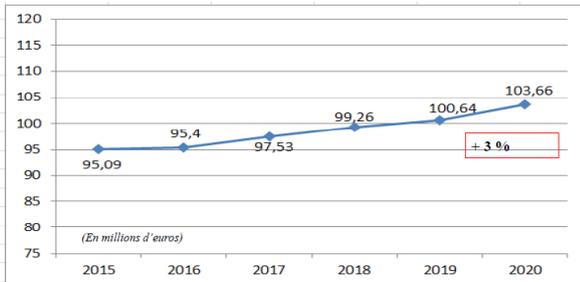
Les dotations de l'Etat (dotation intercommunale et de compensation)



Sans anticipation particulière de baisse des dotations, le montant non perçu depuis 2014 atteint désormais 85,15 m€

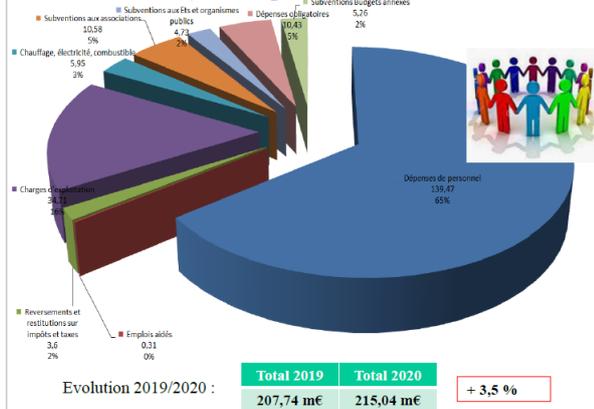
2°) Les recettes courantes

La fiscalité locale

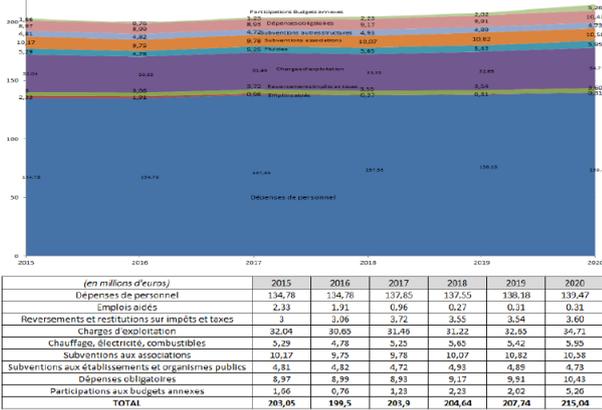


(en millions d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Impôts et compensations	95,09	95,4	97,53	99,26	100,64	103,66

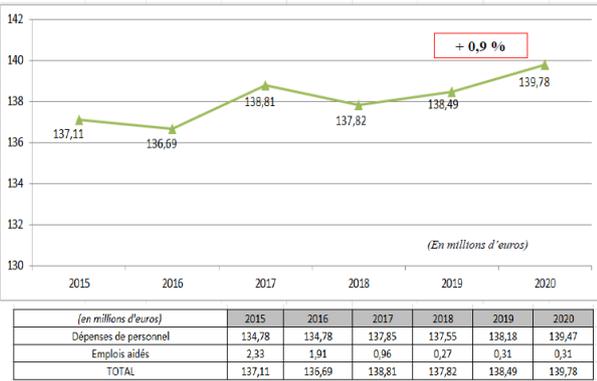
3°) Les dépenses courantes :



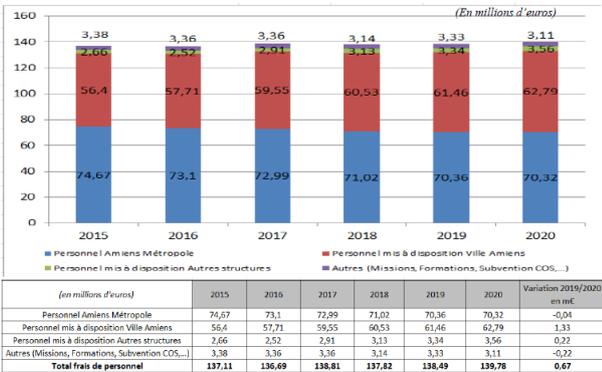
3°) L'évolution des dépenses courantes :



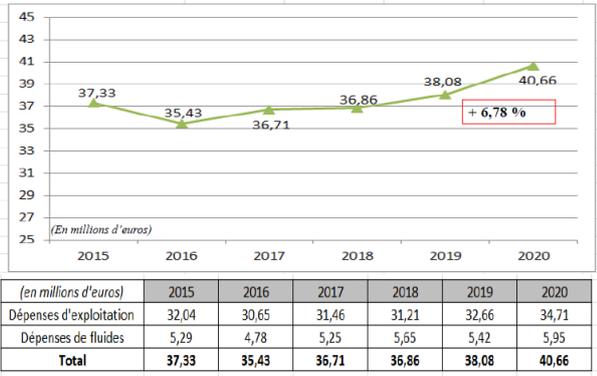
3°) Les dépenses courantes : focus sur les dépenses de personnel



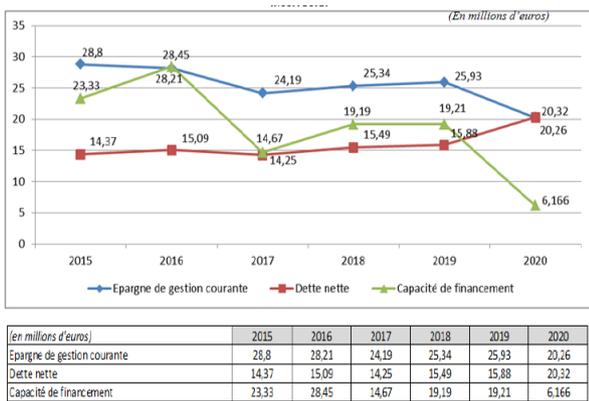
3°) Les dépenses courantes : focus sur les dépenses de personnel



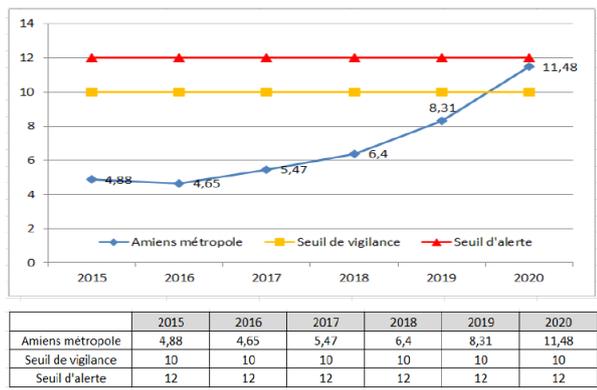
3°) Les dépenses courantes : focus sur les dépenses d'exploitation



4°) L'autofinancement

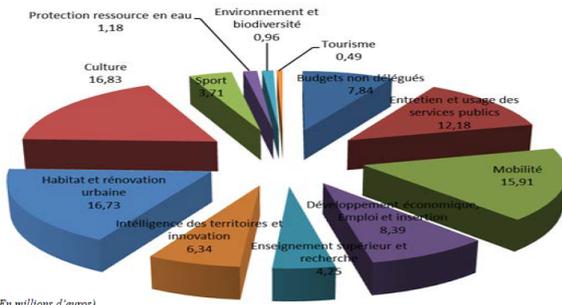


5°) L'endettement : La capacité de désendettement



6°) L'investissement :
Les investissements du budget principal

Sur l'exercice 2020, **94,8 millions d'euros** ont été mobilisés pour l'investissement (48,76 m€ consommés en 2020 et 46,04 m€ engagés et reportés).



6°) L'investissement :
Les investissements du budget principal

Délégation	réalisé	reports	montant dépenses 2020
Budgets non délégués	4 297 811 €	3 546 284 €	7 844 095 €
Entretien et usage des services publics	5 974 358 €	6 209 165 €	12 183 523 €
Mobilité	11 380 928 €	4 515 979 €	15 906 907 €
Développement économique, Emploi, insertion	1 816 705 €	6 570 250 €	8 386 955 €
Enseignement supérieur et recherche	551 140 €	3 697 768 €	4 248 908 €
Intelligence des territoires et innovation	2 568 807 €	3 782 084 €	6 340 891 €
Habitat et rénovation urbaine	8 630 115 €	8 097 220 €	16 727 335 €
Culture	10 122 677 €	6 704 759 €	16 827 436 €
Sport	2 309 328 €	1 401 574 €	3 710 902 €
Protection ressource en eau	596 589 €	581 444 €	1 178 033 €
Environnement et biodiversité	363 603 €	594 140 €	957 743 €
Tourisme	154 711 €	334 823 €	488 534 €
TOTAL investissement dépenses 2020	48 766 772 €	46 035 490 €	94 802 262 €

6°) L'investissement :
Une forte dynamique d'investissement

Parmi les opérations significatives (dépenses mandatées) :

- Politique de la Ville et Habitat :
Restructuration du Colvert pour 0,81 m€
Politique du logement (construction, amélioration) pour 1,46 m€



- Opérations d'aménagement et infrastructures :
Opérations d'aménagement des espaces publics pour 4,27 m€

6°) L'investissement :
Une forte dynamique d'investissement

Parmi les opérations significatives (dépenses mandatées) :

- Finances, maîtrise des comptes publics et rénovation énergétique :
Participation à la ZAC Gare La Vallée pour 3,9 m€



- Mobilité :
Voie métropolitaine liée au BHNS pour 9,64 m€



Aménagements cyclables et schéma directeur pour 1,65 m€



6°) L'investissement :
Une forte dynamique d'investissement

- Développement économique :
Projet BOREALLA 2 pour 0,73 m€
Espace Industriel Nord pour 0,53 m€

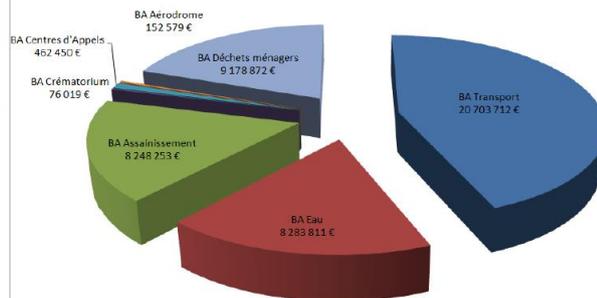
- Culture :
Musée de Picardie pour 4,75 m€
Parc zoologique pour 3,52 m€

- Sport :
Travaux au Coliseum pour 0,42 m€
Restructuration du site Guégan pour 0,42 m€
Travaux sur les structures sportives pour 0,79 m€



6°) L'investissement :
Les investissements des budgets annexes

Sur l'exercice 2020, **47,11 M€** ont été mobilisés pour l'investissement par les budgets annexes métropolitaines (23,05 m€ consommés en 2020 et 24,06 m€ engagés et reportés).

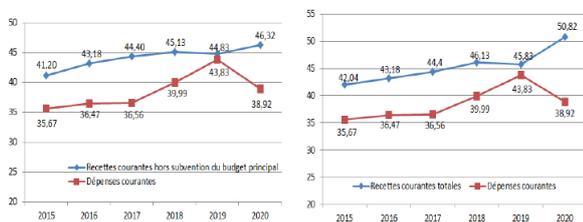


6°) L'investissement :
Les investissements des budgets annexes

Budget annexe	Mandaté	Reporté	Total
BA Transport	10 181 084 €	10 522 628 €	20 703 712 €
BA Eau	4 867 228 €	3 416 583 €	8 283 811 €
BA Assainissement	2 815 541 €	5 432 712 €	8 248 253 €
BA Crématorium	208 €	75 811 €	76 019 €
BA Centres d'Appels	357 752 €	104 698 €	462 450 €
BA Aéroport	28 690 €	123 889 €	152 579 €
BA Déchets ménagers	4 793 211 €	4 385 661 €	9 178 872 €
TOTAL	23 043 714 €	24 061 982 €	47 105 696 €

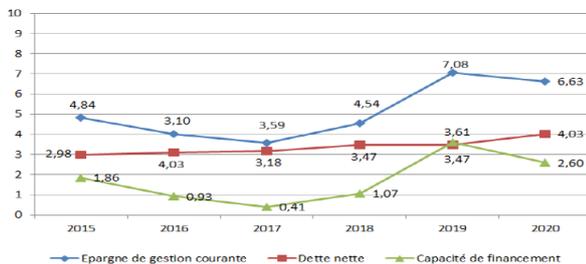
Le budget annexe Transports

Recettes réseau 2020	3,26 m€
Dépenses réseau 2020	35,09 m€



(en millions d'euros)	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes courantes hors subvention du budget principal	41,20	43,18	44,40	45,13	44,83	46,32
Dépenses courantes	35,67	36,47	36,56	39,99	43,83	38,92
Subvention du budget principal	0,84	0,00	0,00	1	1	4,5

Le budget annexe Assainissement



Epargne de gestion courante 2020	6,63 m€
Charge nette de la dette 2020	4,03 m€
Capacité de financement 2020	2,60 m€
Charge nette des opérations 2020	2,46 m€

6°) L'investissement :
Une forte dynamique d'investissement pour les budgets annexes

Parmi les opérations significatives (dépenses mandatées):

- BA Transports :
Systèmes d'information du BHNS pour 1,77 m€
Acquisition du matériel roulant pour 4,15 m€
Solution de billetterie pour 0,96 m€



- BA Assainissement :
Station d'épuration Longueau pour 1,14 m€



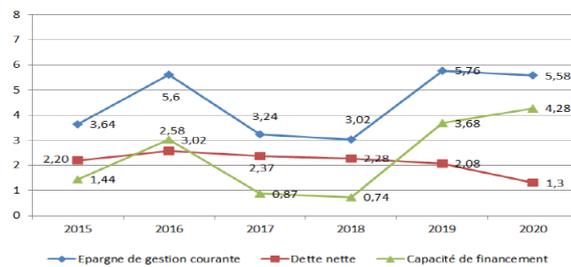
- BA Eau :
Remplacement compteurs plomb pour 0,85 m€
Travaux sur réseaux pour 1,87 m€



- BA Déchets ménagers :
Mise aux normes des déchetteries pour 1,78 m€
Mise en conformité de l'usine de méthanisation pour 1,22 m€

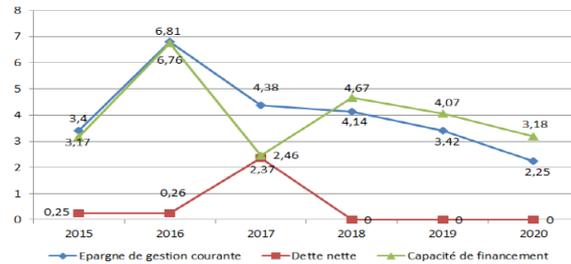


Le budget annexe Eau



Solde de gestion 2020	5,58 m€
Charge nette de la dette 2020	1,30 m€
Capacité de financement 2020	4,28 m€
Charge nette des opérations 2020	4,62 m€

Le budget annexe Déchets ménagers



Epargne de gestion courante 2020	2,25 m€
Charge nette de la dette 2020	0 m€
Capacité de financement 2020	3,18 m€
Charge nette des opérations 2020	4,79 m€

L'assemblée délibérante a approuvé le compte de gestion.

Observations :

MM. DESCHAMPS, METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

Adopté

9 - Compte Administratif. Exercice 2020. Election du président de séance.

Les membres du conseil d'agglomération ont élu Monsieur Patrick DESSEAUX pour présider la séance lors du vote du compte administratif.

Adopté à l'unanimité

10 - Compte Administratif. Exercice 2020. Approbation.

Les représentants de la collectivité ont approuvé le compte administratif de l'année 2020.

Observations :

Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX, MM. DESCHAMPS, METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

Adopté

11 - Compte Administratif. Exercice 2020. Affectation des Résultats.

L'assemblée délibérante a approuvé l'affectation des résultats du compte administratif permettant de couvrir les déficits nets d'investissements et de constituer pour le solde restant des ressources de fonctionnement pour l'exercice en cours.

Budget Principal : 8 294 807.64 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Budget annexe transport : 2 175 663.89 euros sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » et 8 016 749.96 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Budget annexe assainissement : 4 518 021.91 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Budget annexe eau : 3 148 752.42 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Budget annexe Crématorium : 52 672.67 euros sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » et 239 944.80 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Budget annexe Centres d'appels : 2 022.94 euros sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » et 365 950.32 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Budget annexe Ecopolis : 13 307.21 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Budget annexe Archéologie Préventive : 27 302.81 euros sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Budget annexe Déchets Ménagères : 4 217 325.85 euros sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » et 3 274 743.80 euros sur la ligne 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés ».

Observations :

MM. DESCHAMPS, METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.

Adopté

12 - - Contrat de Relance et de Transition Ecologique. Autorisation donnée au Président pour signature du contrat élaboré par le Pôle Métropolitain.

Les élus métropolitains ont autorisé le Président à signer le contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat qui comprend un diagnostic, un état des lieux écologique et des fiches actions des collectivités.

Observations :

Mmes THÉROUIN, BECKER, MM. DÉCAVÉ, PRADAT se sont abstenus.

Mmes DELAHOUSSE, SAVARIEGO, MM. BARA, VOULMINOT étaient absents au moment du vote.

Adopté à l'unanimité

13 - Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Constitution de la commission d'élaboration et de suivi. Désignation des membres

Les membres de l'assemblée ont approuvé les précisions apportées sur les fonctions des membres de la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménager et assimilés, renouvelés lors du conseil métropolitain du 16 juillet 2020.

Adopté à l'unanimité

14 - Ville d'Amiens. Service petite enfance. Fermeture de la crèche familiale Le Nuage et suppression des postes. Tableau des effectifs. Modification.

Sur le constat de la baisse de la natalité, de l'augmentation de l'offre d'accueil et de la faible demande constatée pour ce type d'accueil, le conseil municipal d'Amiens, réuni le 24 juin 2021 a acté la fermeture définitive de la crèche Familiale Le Nuage à compter du 1^{er} septembre 2021. Les élus métropolitains ont ainsi approuvé la suppression de l'intégralité des postes du tableau des effectifs.

Observations :

M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mmes NOUAOUR, DESBUREAUX, THEROUIN, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT ont voté contre. (Mme BECKER était absente de la salle au moment du vote).

Adopté

15 - Amiens. Sécurisation du point école Jules Verne sur la rue d'Abbeville. Fonds de concours. Convention.

Le conseil d'Amiens Métropole a approuvé le projet d'aménagement permettant de sécuriser le point école Jules Verne situé rue d'Abbeville à Amiens, par l'installation d'un plateau surélevé en enrobé jaune ainsi que la mise en place de mobilier et matériaux des points écoles pour un montant de 300 000 € TTC avec une participation de la ville d'Amiens estimée à 75 000 €.

Compte tenu de la présence d'une voie bus, un ilot supplémentaire sera créé pour que la traversée piétonne puisse se faire en 3 temps et pour éviter les manœuvres sur le passage piéton, des places de stationnement seront supprimées.

Les membres du conseil ont également approuvé la convention de fonds de concours à intervenir avec la ville d'Amiens.

Observations :

Mme DESBUREAUX a voté contre.

Adopté

16 - Charte du dialogue social. Protocole d'accord relatif à l'exercice du droit syndical. Approbation.

Le protocole local sur l'exercice des droits syndicaux actuellement utilisé dans la collectivité date de 1981 et ne répond plus ni à la législation actuellement en vigueur, ni à une gestion moderne du dialogue social et de l'exercice du droit syndical. Les élus métropolitains ont approuvé une charte fixant les règles générales et les modalités d'un dialogue social constructif, et le protocole d'exercice du droit syndical inscrivant les droits syndicaux dans un cadre légal et réglementaire. Il a été précisé à l'assemblée que ce règlement qui prendra effet au 1^{er} janvier 2022, avait fait l'objet de réunions de négociation et de concertation avec les 6 organisations du personnel de la collectivité aboutissant à la version définitive présentée au Comité Technique en date du 8 juin 2021.

Observations :

Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT ont voté contre.

MM. DESCHAMPS, METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus.

Adopté

17 - Bus à Haut Niveau de Service. Marché de travaux n°2017_02382 Lot 7. Signalisation Lumineuse Tricolore sur la communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Groupement DERICHEBOURG. Protocole transactionnel.

Le marché de travaux relatif au projet de Bus à Haut Niveau de Service d'Amiens Métropole avait été notifié au groupement DERICHEBOURG ENERGIE E.P. SA, COMATIS SAS, LACROIX TRAFFIC SAS le 20 octobre 2017 pour la réalisation des travaux afférents au lot n°7 « Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT) sur la communauté d'Agglomération Amiens Métropole ». Suite à la décision de réception, le groupement avait transmis son projet de décompte final accompagné d'un mémoire en réclamation. A l'issue d'échanges entre Amiens Métropole et le groupement et afin de préserver les intérêts de chaque partie, les membres de l'assemblée ont approuvé le protocole actant la diminution des montants sollicités dans la réclamation et validant ainsi le paiement de 660 000 €.

Observations :

MM. DESCHAMPS, METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) ont voté contre.
Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) se sont abstenus.

Adopté

18 - Valéo Embrayages. Projet Triple embrayage humide. Aide financière à l'investissement en Recherche et Développement. Convention.

Afin de soutenir l'entreprise VALEO en Recherche et Développement, les représentants de la collectivité ont décidé de lui accorder une subvention d'un million d'euros pour son projet "Triple embrayage humide" et ont approuvé la convention entre Amiens Métropole et le Conseil Régional des Hauts de France définissant les modalités d'intervention financière de la Métropole.

Observations:

Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mme DESBUREAUX se sont abstenus.

M. DOREZ n'a pas pris part au vote.

Adopté à l'unanimité

19 - Plan de relance COVID-19. Délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la Région Hauts-de-France à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole. Prolongation de la durée de la convention. Avenant n°2.

Lors du conseil du 16 juillet 2020, Amiens Métropole a acté son plan de soutien économique aux entreprises du territoire par la signature d'une convention portant délégation exceptionnelle de compétence en matière d'aides aux entreprises de la Région Hauts-de-France à la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole.

Pour faire face à la crise sanitaire, Amiens Métropole et la ville d'Amiens ont décidé d'adopter, en complément des aides de l'Etat et de la région Hauts-de-France, une série de mesures pour aider les commerces et entreprises du territoire par la mise en place de nouveaux dispositifs d'aide que le conseil métropolitain avait prolongés jusqu'au 30 juin 2021.

Le Conseil Régional ayant également décidé de prolonger cette convention jusqu'au 31 décembre 2021, les élus d'Amiens Métropole ont approuvé l'avenant n°2 permettant de reconduire l'échéance.

Adopté à l'unanimité

20 - Société SIDEM. Demande de prolongation de la convention d'aide à l'emploi. Avenant n°1.

L'entreprise SIDEM ELECTRICITE œuvrant dans le domaine de l'électricité, de l'automatisation et sécurisation des bâtiments prévoyait à partir de janvier 2019 d'embaucher 34 salariés en Contrat à Durée Indéterminé (CDI) sur un délai de 3 ans.

Depuis le mois de mars 2020, l'entreprise a été affectée par la crise COVID et le ralentissement économique du secteur de la construction. A la fin janvier 2021, elle avait procédé à la création de près de 15 emplois sur Amiens,

mais ne pourra atteindre la totalité des créations d'emplois d'ici le 27 décembre 2021. En réponse à la demande de prolongation de ses obligations conventionnelles, l'assemblée délibérante a émis un avis favorable en approuvant un avenant prolongeant le délai jusqu'au 27 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité

21 - Société EMI. Demande de prolongation de la convention d'aide à l'emploi. Avenant n°1.

L'entreprise EMI Génie Climatique, spécialisée dans les installations de chauffage, ventilation, climatisation, système d'eau glacée et plomberie souhaitait renforcer sa structure et son organisation par l'embauche de nouveaux collaborateurs, une subvention de 54 000 € d'Amiens Métropole en 2019 lui avait été accordée pour la création de 18 emplois.

Suite à l'impact de la crise sanitaire de 2020, la société n'a pu procéder qu'à la création de 5 emplois. En réponse à la demande de prolongation de ses obligations conventionnelles, les membres du conseil ont émis un avis favorable en approuvant un avenant prolongeant le délai jusqu'au 27 décembre 2022.

Adopté à l'unanimité

22 - Plateforme Proch'Emploi. Conventions d'objectifs et de moyens 2021/2025. Convention de financement. Renouvellement.

En 2016, le Conseil Régional a lancé le dispositif Proch'Emploi afin d'apporter des solutions nouvelles en matière d'insertion professionnelle, mettant ainsi en relation employeurs et demandeurs d'emploi.

Souhaitant participer à cette dynamique, Amiens Métropole a mis en place une plateforme territoriale portée par le service Emploi Insertion et a lancé le dispositif en septembre 2017 avec le recrutement d'un responsable et d'une chargée de recrutement.

Fort des résultats de l'ensemble des plateformes, le Conseil Régional des Hauts-de-France a validé la poursuite du dispositif Proch'Emploi sur la période 2021-2025.

Les élus de la Métropole ont décidé de solliciter les financements nécessaires auprès de la Région pour qu'Amiens Métropole porte et poursuivre cette action sur les cinq prochaines années.

Observations :

MM. DESCHAMPS, M. METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS) se sont abstenus. Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, Mmes DESBUREAUX, NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) ont voté contre.

Adopté

23 - Immeuble OXYGENE. Renouvellement du bail principal avec la SCI TERTIEL. Renouvellement des conventions de sous-location.

Afin de faciliter l'accueil des entreprises et ainsi favoriser l'emploi sur le territoire, Amiens Métropole a pris en 2007 à bail commercial avec faculté de sous-location, différents niveaux de l'immeuble dénommé « Oxygène » situé dans le quartier Gare la vallée. Le bail arrivant à échéance en juin 2021, le conseil métropolitain a approuvé son renouvellement pour 12 ans ainsi que de l'ensemble des conventions de sous-location accordées aux sociétés présentes sur le site.

Adopté à l'unanimité

24 - Fondation de Coopération Scientifique. Institut Faire Faces. Validation des statuts. Convention de versement.

La politique de développement de l'agglomération s'appuie sur une dynamique forte liée à la recherche, au développement et à l'innovation qui unit les collectivités, les entreprises, les chercheurs, les universitaires dans une démarche volontariste. Dans ce sens, les élus communautaires ont validé les statuts de la Fondation de Coopération Scientifique de l'Institut Faire Faces, ont approuvé la position de membre fondateur d'Amiens Métropole et la convention de versement pour un montant de 50 000 euros par an pendant 5 ans.

Adopté à l'unanimité

25 - Projets liés à l'enseignement supérieur. Subventions 2021. 2^{ème} répartition. Convention.

Les membres de l'assemblée ont accordé les subventions pour soutenir les projets liés à l'enseignement supérieur, pour un montant total de 22 580 € réparti comme suit aux organismes suivants :

La somme de 4000 € sera versée au CROUS Picardie pour mettre en place la 9^{ème} édition du festival culturel de rentrée Festitude en 2021;

COPEPPI (Coordination pour la prévention et l'éducation du patient en Picardie) obtiendra 3 500 € pour l'organisation du volet scientifique de la journée du diabète et de l'obésité en 2021 ;

L'AFEV (Association de la Fondation Etudiante pour la Ville) se verra verser 5 000 € pour mettre en place le concept de KAPS (Kolocations A Projets Solidaires) sur le territoire amiénois durant l'année universitaire 2021/2022;

La FAEP (Fédération des Associations Etudiantes de Picardie) sera subventionnée à hauteur de 1 200 € pour mettre en place un jeu de piste animant la Journée d'accueil des étudiants en centre-ville.

Et enfin l'ALEPI (Association Les Entrep' en Picardie) obtiendra 8 880 € pour mettre en place l'édition 2021/2022 du programme les entrepreneuriales sur le territoire d'Amiens Métropole. L'assemblée délibérante a également autorisé le Président à signer la convention afférente.

Adopté à l'unanimité

26 - UPJV. Dispositif PÉPite Amiens 2021/2023. Convention.

Les membres du conseil ont souhaité poursuivre leur soutien au dispositif PÉPite sur le territoire à hauteur de 24 000 € par an pour la période 2021/2023 pour assurer le poste de chargé de mission du territoire amiénois et ont autorisé le Président à signer la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité

27 - Fonds de concours de la ville d'Amiens pour l'année 2021. Accompagnement financier pour les équipements communautaires fortement impactés par la crise sanitaire. Convention.

Le conseil d'agglomération a autorisé le président à signer la convention de fonds de concours à intervenir avec la Ville d'Amiens à hauteur de 3 millions d'euros, au bénéfice des 4 équipements culturels et sportifs que sont le musée de Picardie, la bibliothèque Louis Aragon, le Nautilus et le Coliseum. Cette participation de la ville d'Amiens rentre dans le cadre du soutien qu'elle souhaite apporter à la métropole dans la crise sanitaire de la COVID 19.

Observations :

MM. DESCHAMPS, METAY, Mmes BELLINA, VAGNIEZ (pouvoir à M. DESCHAMPS), Mmes THEROUIN, BECKER, MM. BARA, VOULMINOT, DECAVE, PRADAT, BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR) Mme NOUAOUR se sont abstenus.

Mme DESBUREAUX a voté contre.

Adopté

28 - Appel à Manifestation d'Intérêt SEQUOIA (ACTEE2). Convention.

Le groupement constitué d'Amiens Métropole, de la Métropole Européenne de Lille, de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole et de la Ville de Lille a été annoncé lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « SEQUOIA » du programme ACTEE2. Dans ce cadre les élus métropolitains ont approuvé la signature d'une convention avec le groupement et la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies courant jusqu'au 15 mars 2023 et permettant d'obtenir un financement de 25 000 € pour la réalisation d'un audit énergétique du complexe sportif du Coliseum et des propositions de travaux de rénovation énergétique.

Adopté à l'unanimité

29 - Amiens. TOIT AUSSI. Zac Intercampus. Ilots 1N2 et 1N3. Construction de 19 logements PSLA. Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.

Dans le cadre de la construction de 19 logements (9 individuels et 10 collectifs) en location-accession sociale à la propriété sur les ilots 1N2 et 1N3 de la ZAC Intercampus, les membres du conseil métropolitain ont accordé la garantie d'emprunt d'Amiens Métropole à la coopérative Toit Aussi pour le remboursement d'un prêt qu'elle a souscrit auprès du Crédit Agricole Brie Picardie pour un montant de 2 650 881 €.

Adopté à l'unanimité

30 - Amiens. TOIT AUSSI. Construction de 11 logements PSLA situés rue du Docteur Fafet. Emprunt auprès du Crédit Agricole Brie Picardie. Garantie d'Amiens Métropole. Convention.

L'assemblée délibérante a répondu favorablement à la coopérative Toit Aussi qui sollicitait la garantie d'Amiens Métropole pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 661 000 € souscrit auprès du Crédit Agricole Brie Picardie destiné à financer la construction de 11 logements individuels en location-accession sociale à la propriété situés rue du Docteur Fafet à Amiens. Cette opération immobilière, nommée « côté jardin » a été réalisée sur une emprise foncière libérée suite à la démolition d'un immeuble locatif appartenant à AMSOM Habitat.

Adopté à l'unanimité

31 - Bibliothèques d'Amiens Métropole. Règlement intérieur. Mise à jour.

Les élus ont approuvé la mise à jour du règlement intérieur applicable aux bibliothèques d'Amiens Métropole. Ce nouveau règlement a été rédigé en tenant compte des nouvelles missions des bibliothèques d'Amiens Métropole et les modifications portent essentiellement sur le mode d'inscription, l'accueil des mineurs, les modalités d'emprunts de documents sur l'ensemble des bibliothèques et les pénalités, l'exception handicap et les services spécifiques (ressources numériques et prêts aux collectivités). Il a été rappelé aux membres du conseil que le règlement a été légèrement amendé à l'issue de la commission culture et sports pour tenir compte de la remarque faite sur le durcissement des sanctions notamment la radiation de toute la famille si un membre ne respectait pas le règlement.

Observations :

Mme NOUAOUR, M. BAÏS (pouvoir à Mme NOUAOUR), Mmes DESBUREAUX, THEROUIN, BECKER, MM. BARA, PRADAT, VOULMINOT, DECAVE, ont voté contre.

Adopté

32 - Vers une candidature au label de "Capitale européenne de la culture".

Depuis 1985 le label « Capitale européenne de la culture » permet de désigner des villes en capacité de porter un projet qui rapproche les Européens et met en avant la richesse et la diversité des cultures du continent.

En 2028, les deux capitales seront issues de la République tchèque et de la France.

La constitution d'un projet de candidature à ce label reposera sur une démarche permettant de sonder les éléments d'une vision partagée du territoire avec ses habitants. Cette démarche sera emprunte d'une écoute et d'une attention particulière sur la manière dont artistes et habitants imaginent fonder un avenir commun sur le territoire.

Les membres du conseil ont approuvé l'ambition de la candidature d'Amiens au titre du label « Capitale européenne de la culture 2028 » et la démarche de co-construction avec les opérateurs culturels, les institutions et collectivités publiques, les habitants et tout autre partenaire potentiellement impliqué.

Adopté à l'unanimité

33 - Mise en place du Pass Culture. Convention. Approbation.

Mis en place par le Ministère de la Culture et de la Communication, le pass Culture est une application gratuite pour les jeunes de 18 ans résidant en France, sur laquelle ils disposent de 300€ pendant 24 mois pour découvrir et diversifier leurs pratiques culturelles autour de chez eux.

Aujourd'hui déployé sur l'ensemble du territoire national par la société Pass Culture, le conseil d'Amiens Métropole a donné son accord pour mettre en œuvre ce pass dans les établissements culturels et patrimoniaux gérés par la collectivité et ont approuvé la convention de partenariat entre la collectivité et la société.

Adopté à l'unanimité

34 - Pictanovo. Réseau Film Friendly. Convention de partenariat.

L'association Pictanovo, dont Amiens Métropole est membre de droit, a pour objet d'accompagner prioritairement la création et la production mais aussi la diffusion et l'innovation dans le secteur de l'image et de la création numérique sur le territoire de la région Hauts-de-France.

Pictanovo a notamment créé le réseau Film Friendly composé de villes positionnées dans une démarche volontariste d'accueil de tournages.

Amiens Métropole porte justement une ambition forte sur l'esthétique des arts visuels et de l'Image et travaille depuis de longues années à une dynamique d'accueil de tournages de toutes formes avec un souci d'accompagnement des équipes le plus large possible.

C'est pourquoi les élus de la collectivité ont approuvé le partenariat à conclure avec Pictanovo sachant qu'aucune contribution financière ne sera versée dans ce cadre.

Adopté à l'unanimité

35 - Festival international des jardins, Hortillonnages Amiens. Année 2021. Convention.

Pour sa 12^{ème} édition, la manifestation « Festival international des jardins, Hortillonnages Amiens » invite de jeunes créateurs, paysagistes et plasticiens à intervenir dans les Hortillonnages et présente cette année 51 œuvres - dont 12 nouvelles, visibles depuis le 29 mai, et jusqu'au 17 octobre 2021.

Cette programmation de jeunes artistes dans les hortillonnages, qui a accueilli environ 50 000 personnes en 2020, offre une nouvelle lecture du paysage et permet de compléter l'offre touristique à la fois concernant le patrimoine et l'art contemporain. Amiens Métropole soutient financièrement ce festival en 2021 à hauteur de 100 000 € via une subvention votée le 4 février 2021, et, pour la partie investissements à hauteur de 50 000 € via une subvention votée le 29 avril 2021.

L'assemblée délibérante a approuvé la convention à intervenir visant à compléter un apport en industrie et technique d'Amiens Métropole (mise à disposition des parcelles, entretien des espaces verts de l'île aux fagots, mise à disposition du chalet d'accueil ...) et fixant également le programme d'œuvres.

Adopté à l'unanimité

36 - Associations culturelles. Subventions complémentaires. Année 2021.

Des subventions au fonctionnement et au projet d'associations culturelles et patrimoniales ont été votées en février 2021. Les membres du conseil ont souhaité soutenir la fanfare de Dreuil-les-Amiens, comme les années précédentes, en lui attribuant une subvention de 6 950 € afin qu'elle puisse contribuer à l'animation de sa commune par des concerts joués lors de fêtes et commémorations et l'agence régionale de langue picarde, qui œuvre depuis de nombreuses années à la conservation d'œuvres picardes et à la transmission de la langue picarde à hauteur de 2 000 €.

Adopté à l'unanimité

37 - Espace culturel Nymphéa. Résidence BD de l'artiste Anne-Claire Giraudet. Subvention. Convention.

Suite à l'exposition en septembre/octobre 2020 *Un lion dans le placard*, Anne-Claire Giraudet et le Nymphéa avaient émis le souhait de poursuivre leur collaboration dans le cadre d'une résidence artistique sur le territoire de Camon. Le Nymphéa, à travers cette résidence, s'est fixé comme objectifs de sensibiliser le tout public à la bande dessinée, favoriser la mise en page d'un nouveau roman graphique : l'enfant intérieur, ancrer l'artiste sur le territoire et permettre les échanges entre l'artiste et la communauté Emmaüs.

L'assemblée a approuvé le versement d'une subvention de 8 600 € à Anne-Claire Giraudet, la signature par le président d'une convention reprenant les modalités de versement de l'aide et a autorisé le dépôt de toutes sollicitations financières auprès des partenaires institutionnels.

Adopté à l'unanimité

38 - Conservatoire à Rayonnement Régional. Année scolaire 2021/2022. Tarifs et exonérations partielles consécutives à la crise sanitaire.

En raison de la crise sanitaire liée à la COVID-19 et de l'application des mesures gouvernementales en la matière imposées au Conservatoire à Rayonnement Régional, les cours de 1^{er} et second cycle, d'éveil et initiation n'ont pas pu être assurés sur l'année scolaire 2020/2021.

Les élus métropolitains ont approuvé la délibération qui abroge celle du 17 décembre 2020 et qui acte le remboursement forfaitaire de 20% auprès des familles démissionnaires inscrites dans ces cursus.

Aussi, pour limiter les baisses de réinscriptions prévisibles sur la prochaine année scolaire, une réduction équivalente à 25% des frais de scolarité de l'année 2021/2022 a été approuvée.

Cette délibération actualise également les tranches QFI et propose une nouvelle grille tarifaire permettant les réductions proposées. Les autres tarifs demeurent inchangés.

Il est précisé aux membres de l'assemblée que la perte estimée sur les recettes du Conservatoire sera de l'ordre de 50 000 € mais restera incitative auprès des familles qui s'étaient manifestées pour solliciter une réduction de facturation.

Adopté à l'unanimité

39 - Mise à disposition d'espaces du Safran. Conventions types. Approbation.

Afin d'accompagner les différentes pratiques artistiques, soutenir la pratique amateur et permettre une appropriation de la structure par le plus grand nombre, les élus ont permis au Safran de mettre certaines de ses salles à la disposition d'artistes et d'associations culturelles et sociales de la Métropole de manière ponctuelle et ont approuvé une convention type de mise à disposition pour la tenue d'ateliers et une autre pour la tenue de spectacles ou de concerts non organisés par le Safran.

Adopté à l'unanimité

40 - Thézy-Glimont. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Convention d'occupation pour la bibliothèque.

Les montants de remboursement au titre de l'entretien des espaces verts de voirie de la commune de Thézy-Glimont ont été actualisés suite à la passation par Amiens Métropole de nouveaux marchés d'entretien. Les élus métropolitains ont approuvé la convention fixant le montant à rembourser à 4 042,89 € pour une année civile, validé la convention d'occupation du domaine public pour la bibliothèque et acté le remboursement pour l'entretien de ce dernier équipement de 2 963 €.

Adopté à l'unanimité

41 - Présentation du Projet Sportif Métropolitain 2021/2026. Approbation.

L'objectif de la politique sportive menée par Amiens Métropole est de permettre au plus grand nombre de pratiquer une discipline sportive, quels que soient leur âge, leur quartier, leur milieu social. De par leur histoire et leur environnement Amiens et les 38 communes de son agglomération entretiennent un lien très fort avec le sport. Le conseil communautaire a donc approuvé le nouveau projet sportif d'Amiens Métropole 2021/2026 organisé autour de 3 axes forts :

- Mieux vivre par le sport
- Accompagner la pratique sportive en club
- L'Attractivité et le rayonnement du territoire par le sport.

Le diaporama présenté ci-dessous reprend la présentation du projet faite en séance :

<p>LE PROJET SPORTIF 2021-2026 AMIENS MÉTROPOLE</p>	<p>UNE NOUVELLE AMBITION POUR LE SPORT MÉTROPOLITAIN</p> <p>Présenté par GUILLAUME DUFLOT Vice Président chargé des sports</p>	<p>QUELQUES REPÈRES</p> <p>Le sport occupe une place prépondérante à Amiens et dans son agglomération</p> <ul style="list-style-type: none"> → Dès 2014 la nouvelle équipe a souhaité mettre en œuvre une politique sportive ambitieuse et fédératrice. Organisation des Ateliers du Sport (clôture le 15 novembre 2014) → Nouveau mandat, nouvelles ambitions : organisation par la Direction des sports des ateliers du sports → Octobre 2020 : Envoi d'un questionnaire dématérialisé à tous les acteurs → Novembre/Février : 6 ateliers (présentiels puis visioconférences) → Dès avril 2021 : Rédaction du projet sportif → 3 juillet 2021 : Présentation du nouveau Projet Sportif Métropolitain
<p>AMIENS MÉTROPOLE TERRITOIRE DE TOUS LES SPORTS ET DU SPORT POUR TOUS</p> <p>372 clubs affiliés 34 000 adhérents licenciés 77 disciplines différentes pratiquées</p>	<p>DYNAMISME DES CLUBS RICHESSE DES PRATIQUES</p>	<p>Respect de l'environnement et transition écologique</p> <p>Le développement des pratiques sportives responsables et durables est un enjeu important. Le sport doit s'engager vers une transformation de son modèle d'organisation pour répondre aux mutations des années à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre nos engagements ✓ Sensibiliser les clubs (création d'un écolabel) ✓ Valoriser ces engagements citoyens au travers des critères de subvention
<p>MIEUX VIVRE PAR LE SPORT</p> <p>SE SENTIR BIEN DANS SON CORPS, AVOIR UNE MEILLEURE ESTIME DE SOI, RELEVÉR DES DÉFIS, PARTAGER DES VALEURS ET VIVRE DES ÉMOTIONS. À CHAQUE ÉTAPE DE VOTRE VIE, LE SPORT VOUS GUIDE ET VOUS ACCOMPAGNE.</p>	<p>Utilité sociale de la pratique sportive</p> <p>La pratique sportive organisée favorise la socialisation, l'intégration et le respect mutuel mais crée également de nouveaux liens sociaux, notamment intergénérationnels. Le sport, synonyme de loisir, vecteur d'émotions et de valeurs, doit être accessible à tous</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promotion de sport féminin afin de permettre d'ancrer la pratique féminine dans les usages ✓ Développement du sport pour tous ✓ Accompagner les personnes en situation de handicap dans la pratique du sport 	<p>Le Sport vecteur d'insertion & de cohésion sociale</p> <p>Les pratiques sportives sont des supports essentiels de la vie sociale, sources d'engagement et d'épanouissement personnel. Elles peuvent donc constituer des supports éducatifs à part entière</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir l'insertion professionnelle des jeunes dans les métiers du sport ✓ Poursuivre l'engagement sur le label Cités éducatives ✓ Associer les clubs à forte image (clubs professionnels, clubs de haut niveau) dans les actions sociales ✓ Simplifier les formalités administratives pour l'obtention de la carte sport

 <p>axe MIEUX VIVRE PAR LE SPORT</p> <p>SE STABILISER DANS SON CORPS, AVOIR UNE MEILLEURE ESTIME DE SOI, RELÉVER DES DÉFIS, PARTAGER DES VALEURS ET VIVRE DES ÉMOTIONS... À CHACUN ÉTAPE DE VOTRE VIE, LE SPORT VOUS GUIDÉ ET VOUS ACCOMPAGNE.</p>	<p>Le Sport vecteur de santé et de bien-être</p> <p>La pratique du sport liée à une alimentation équilibrée procure des effets bénéfiques sur notre bien-être général autant physique que psychique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Piloter l'implantation d'une « Maison Sport Santé » ✓ Actionner des leviers de promotion de la santé et du bien-être par l'activité physique et sportive ✓ Faciliter l'accès à l'exercice physique sur l'espace public en favorisant l'implantation de parcours d'activités ✓ Ouvrir au public certaines installations sportives le dimanche matin pour favoriser la pratique et proposer un encadrement adapté à chacun 	 <p>axe ACCOMPAGNER LA PRATIQUE SPORTIVE EN CLUB</p> <p>AFIN DE RÉPONDRE TOUJOURS MEILLEUR AUX ATTENTES DU PUBLIC, LE SPORT EST EN PERPETUELLE ÉVOLUTION. LA PRATIQUE DES ÉMOTIONS VIENT AINSI DES « ATELIERS DU SPORT - TENDANCE DE CETTE VOLONTÉ »</p>	<p>Conduire le changement en s'appuyant sur les enseignements de la crise sanitaire</p> <p>Le développement des pratiques sportives responsables et durables est un enjeu important. Le sport doit s'engager vers une transformation de son modèle d'organisation pour répondre aux mutations des années à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mener une étude sur les impacts et proposer un plan de relance de l'activité sportive en sortie de crise sanitaire ✓ Partage des expériences et des bonnes pratiques ✓ Capturer et orienter vers les clubs, le nouveau public qui s'est mis à l'activité physique pendant la crise sanitaire
<p>Amiens amiens.fr</p> 		<p>Amiens amiens.fr</p> 	
 <p>axe ACCOMPAGNER LA PRATIQUE SPORTIVE EN CLUB</p> <p>AFIN DE RÉPONDRE TOUJOURS MEILLEUR AUX ATTENTES DU PUBLIC, LE SPORT EST EN PERPETUELLE ÉVOLUTION. LA PRATIQUE DES ÉMOTIONS VIENT AINSI DES « ATELIERS DU SPORT - TENDANCE DE CETTE VOLONTÉ »</p>	<p>Détecter et former les nouveaux talents</p> <p>Le travail de formation proposé par les éducateurs est essentiel et doit être poursuivi et développé</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Généraliser l'utilisation du DIAGNOFORM en partenariat avec l'IRFO (institut des rencontres de la forme) et le rectorat ✓ Proposer des actions spécifiques complémentaires des 3 heures d'EPS hebdomadaires pour lutter contre la sédentarité ✓ Créer de nouvelles thématiques sportives pour les Écoles de sport au sein du Coliseum pour accompagner le développement des clubs résidents (handball, volley-ball, judo) 	 <p>axe ACCOMPAGNER LA PRATIQUE SPORTIVE EN CLUB</p> <p>AFIN DE RÉPONDRE TOUJOURS MEILLEUR AUX ATTENTES DU PUBLIC, LE SPORT EST EN PERPETUELLE ÉVOLUTION. LA PRATIQUE DES ÉMOTIONS VIENT AINSI DES « ATELIERS DU SPORT - TENDANCE DE CETTE VOLONTÉ »</p>	<p>Accompagner les dirigeants et valoriser les bénévoles</p> <p>Le développement des pratiques sportives responsables et durables est un enjeu important. Le sport doit s'engager vers une transformation de son modèle d'organisation pour répondre aux mutations des années à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Favoriser la mutualisation des équipements, des éducateurs et des ressources administratives ✓ Proposer des outils adaptés pour soulager le travail administratif des dirigeants bénévoles ✓ Communiquer sur l'offre de formation à destination des bénévoles proposée par le centre de ressource et d'information des bénévoles (CRIB)
<p>Amiens amiens.fr</p> 		<p>Amiens amiens.fr</p> 	
 <p>axe ACCOMPAGNER LA PRATIQUE SPORTIVE EN CLUB</p> <p>AFIN DE RÉPONDRE TOUJOURS MEILLEUR AUX ATTENTES DU PUBLIC, LE SPORT EST EN PERPETUELLE ÉVOLUTION. LA PRATIQUE DES ÉMOTIONS VIENT AINSI DES « ATELIERS DU SPORT - TENDANCE DE CETTE VOLONTÉ »</p>	<p>Une Direction des sports à l'écoute des clubs</p> <p>Les Ateliers du Sport ont révéé un besoin accru de dialogue entre les clubs, l'élu et la Direction des Sports</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser avec les dirigeants des échanges de façon régulière pour favoriser l'émergence de projets communs et partager les bonnes pratiques ✓ Organiser des temps de convivialité ✓ Mettre en place un accueil téléphonique et une adresse mail dédiée afin de réduire le temps de traitement des demandes ✓ Apposer le logo d'Amiens Métropole et/ou du projet « Amiens se prend au jeu » sur les maillots des clubs subventionnés 	 <p>axe ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT DU TERRITOIRE PAR LE SPORT</p> <p>PROMOUVOIR À L'INTERNATIONAL, LES VILLES AMIENNOISES QUALITÉ DE VIE ET DE PRÉPARATION AUX JEUX - POUR AUGMENTER LES BÉNÉFICIAIRES DES ÉMOTIONS POSITIVES - C'EST LE BUT DE « ATELIERS DU SPORT - TENDANCE DE CETTE VOLONTÉ »</p>	<p>JOP de PARIS 2024 & Héritage</p> <p>Amiens, Terre de Jeux 2024, s'engage à contribuer à faire vivre à tous les émotions des Jeux, à changer le quotidien des gens grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Lors du précédent mandat, nous avons engagé un effort sans précédent pour remettre à niveau, moderniser et compléter le patrimoine sportif de l'agglomération ✓ Au total, près de 61 millions d'euros ont été mobilisés entre 2014 et 2020
<p>Amiens amiens.fr</p> 		<p>Amiens amiens.fr</p> 	

44 - Clairy-Saulchoix. Intérêt communautaire. Convention de remboursement.

Concernant la commune de Clairy-Saulchoix, les montants de remboursement des frais occasionnés par l'entretien des espaces verts de voirie ont été révisés pour tenir compte de la dénonciation de l'intérêt communautaire du terrain de pétanque et du terrain de football intervenue le 4 juillet 2019.

L'assemblée délibérante a approuvé la convention qui fixe le montant du remboursement annuel à 6 614,45 €.

Adopté à l'unanimité

45 - Creuse. Intérêt Communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.

Les élus métropolitains ont approuvé l'avenant n°1 validant le montant à rembourser au titre de l'entretien des voies métropolitaines pour la commune de Creuse pour un montant de 2 157,58 €.

Adopté à l'unanimité

46 - Ferrières. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°2.

Le conseil communautaire a approuvé l'avenant n°2 fixant la somme de 4 947,60 € à rembourser à la commune de Ferrières pour l'entretien des espaces verts sur les voiries déclarées d'intérêt communautaire.

Adopté à l'unanimité

47 - Guignemicourt. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.

L'avenant n°1 qui valide le montant de 3 558,62 € à rembourser à la commune de Guignemicourt au titre de l'entretien des espaces verts de voirie suite à la passation par Amiens Métropole de nouveaux marchés d'entretien, a été approuvé.

Adopté à l'unanimité

48 - Pissy. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°2.

Les élus du conseil ont approuvé l'avenant n°2 à la convention de remboursement avec la commune de Pissy, qui permet d'actualiser les montants de remboursement relatifs à l'entretien des espaces verts de voirie. Aussi sur la base des nouveaux marchés passés avec la collectivité, il a été acté le montant de 5 307,73 € à rembourser à la commune pour une année civile.

Adopté à l'unanimité

49 - Revelles. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.

Il a été décidé que la commune de Revelles percevrait 7 017,91 € au titre de l'entretien des espaces verts de voirie et un avenant fixant les modalités de remboursement a été approuvé par les élus.

Adopté à l'unanimité

50 - Seux. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.

Les membres de l'assemblée ont approuvé l'avenant n°1 portant le montant annuel à rembourser à la commune de Seux au titre de l'entretien des équipements déclarés d'intérêt communautaire sur son territoire à 5 024,05 € sous réserve d'une réévaluation ultérieure des surfaces.

Adopté à l'unanimité

51 - Vers-sur-Selle. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.

L'avenant n°1 à la convention de remboursement des dépenses de la commune de Vers-sur-Selle pour l'entretien des espaces verts déclarés d'intérêt communautaire a été approuvé en séance pour un montant de 6 647,35 € pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

52 - Communes de Saint-Saufieu, Hébecourt et Rumigny. Lancement des études de mise à jour des zonages d'assainissement des eaux usées.

L'assemblée délibérante a approuvé le lancement des études nécessaires à la révision des schémas directeur d'assainissement des eaux usées et des zonages d'assainissement des eaux usées des communes de Saint-Saufieu, Hébecourt et Rumigny, a autorisé le Président à déposer les dossiers à produire concernant la délimitation des zones d'assainissement sur ces communes, auprès de Madame la Préfète de la Somme, et à solliciter l'ouverture des enquêtes publiques concernant l'assainissement de ces communes. Le Président a également été autorisé à solliciter toute participation financière pouvant contribuer à la réalisation de ces études.

Il a été rappelé à l'assemblée que le coût de l'étude était estimé à 45 000 € HT et bénéficierait d'une aide financière de l'agence de l'eau de 50%.

Adopté à l'unanimité

53 - En Savoir Plus. Programme de sensibilisation « De la nature au robinet ». Subvention. Convention.

L'association En Savoir Plus est une association régionale qui œuvre depuis 28 ans pour une éducation à l'environnement vers un développement durable.

Le conseil d'Amiens Métropole, par voie de convention, lui a accordé une subvention de 4 615 € pour les 3 cycles d'animations qu'elle met en place:

- 1/ « Cycle amont, L'eau sur mon territoire »
- 2/ « Cycle domestique, L'eau à la maison »
- 3/ « Cycle aval : Le rejet des eaux usées, retour à la nature »

Il a été précisé aux élus que la participation de la collectivité ainsi que la subvention prévue par l'Agence de l'Eau Artois Picardie couvriraient le coût estimé de ces manifestations.

Adopté à l'unanimité

54 - Partenariat avec l'association Chemin Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Subvention. Convention.

Dans le cadre des actions menées pour la préservation et la restauration de la Trame verte et bleue d'Amiens Métropole, la collectivité a procédé à l'inventaire des chemins ruraux avec l'aide de l'association « Chemins Nord Pas de Calais Picardie » qui poursuit les mêmes objectifs à l'échelle de la région des Hauts de France.

Afin d'envisager des actions de préservation des chemins et d'améliorer la connaissance et la conservation du réseau patrimonial du territoire métropolitain, paysager et écologique pour la faune sauvage, les élus de la métropole ont approuvé la convention visant à accorder une subvention de 14 000 € à l'association

Il a été rappelé à l'assemblée que les services de la collectivité bénéficieront ainsi d'un accès aux données géo-référencées dont dispose l'association, sur les 39 communes de la Métropole

Adopté à l'unanimité

55 - Réhabilitation de la déchèterie Sud. Extension. Acquisition de parcelles.

Dans le cadre de la modernisation des installations de collecte, tri et traitement des déchets ménagers, la déchèterie Sud, qui est implantée sur des parcelles propriétés de la Ville d'Amiens situées route de Saint-Fuscien, a fait l'objet d'un projet de réhabilitation et d'agrandissement des équipements existants.

Amiens Métropole ayant compétence en matière de gestion des déchets et au vu de l'intérêt général que représente cet équipement, les élus de la métropole ont validé l'acquisition du terrain d'assiette du projet d'une surface totale d'environ 14 843 m². moyennant le prix fixé par les services fiscaux avec une décote de 10 %, soit 173 700 €.

Adopté à l'unanimité

56 - Office de Tourisme et des Congrès. Demande de classement de l'Office de tourisme en catégorie 1.

Le tourisme constitue un secteur phare du développement de l'économie amiénoise et contribue fortement à l'attractivité de la destination.

Le classement en catégorie 1 de l'Office de Tourisme permettra aux communes de sa zone de compétence d'obtenir la dénomination de commune touristique et d'accéder au classement en station de tourisme, constituant la reconnaissance d'un accueil d'excellence.

L'Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole remplissant tous les critères pour prétendre à ce classement dans la mesure où il dispose d'une équipe renforcée et déploie une promotion d'envergure nationale ou internationale dans un bassin de consommation, les membres du conseil ont approuvé la demande de classement à remettre à la Préfecture de la Somme qui dispose d'un délai de 2 mois après réception du dossier complet pour se prononcer.

Adopté à l'unanimité

57 - Offices de Tourisme des Hauts-de-France. La Plateforme collaborative des Organismes de Tourisme en Hauts-de-France (La POT'). Adhésion. Cotisation 2021.

La Fédération Régionale des Offices de tourisme et des Syndicats d'Initiative Picardie s'est transformée pour devenir « Offices de Tourisme des Hauts-de-France – Plateforme collaborative du tourisme en Hauts-de-France » communément appelé la POT'.

L'Office de Tourisme et des Congrès d'Amiens Métropole était membre de la FROTSI dans le passé et souhaite maintenant pouvoir adhérer à cette structure transformée pour accéder à ses travaux et bénéficier du réseau important qu'elle représente sur le plan régional, l'adhésion à cette structure, moyennant une cotisation fixée pour cette année à 340 € a été approuvée.

Adopté à l'unanimité

58 - Terrain de camping Le Parc des Cygnes. SPL Vallée idéale développement. Bail emphytéotique administratif. Avenant n°3.

Un bail emphytéotique a été conclu le 11 juillet 2019, entre la Ville d'Amiens et la SPL Amiens Développement, avec la participation d'Amiens Métropole, dans le cadre de la gestion du camping Le Parc des Cygnes et un projet d'amélioration d'attractivité du terrain de camping et de ses services a été repris par voie d'avenant.

A ce jour, la SPL Vallée Idéale Développement a élaboré un nouveau projet, poursuivant sa réflexion sur le développement de cet équipement et intégrant diverses actions et axes d'améliorations à suivre, comme la création d'une aire de camping-cars ou aire d'étape et la réhabilitation intégrale du bloc sanitaire central, moyennant un coût d'environ 504 120 € TTC.

La collectivité ayant répondu à l'appel à projets du Conseil Départemental de la Somme, lancé le 23 novembre 2020, auquel les lauréats se verraient octroyer une aide financière afin d'accompagner leurs projets, à hauteur maximale de 30 % des investissements plafonnés à 75 000 €, les membres du conseil ont approuvé l'avenant n°3 au contrat de bail emphytéotique administratif qui modifie son article 4.3 afin d'autoriser la métropole à financer la réalisation de la série d'investissements, permettant ainsi la participation du Conseil Départemental au financement du projet de développement du camping.

Adopté à l'unanimité

59 - Cardonnette. Intérêt communautaire. Conventions de remboursement. Avenant n°2

L'avenant n°2 à la convention de remboursement avec la commune de Cardonnette, qui permet d'actualiser les montants de remboursement au titre de l'entretien des espaces verts de voirie suite à la passation par Amiens Métropole de nouveaux marchés a été approuvé. Aussi sur la base de ces nouveaux marchés, l'assemblée délibérante a validé le montant de 4 544,33 € à rembourser pour une année civile.

Adopté à l'unanimité

60 - Querrieu. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°2.

Suite à la passation de nouveaux marchés par la collectivité, les élus communautaires ont approuvé le montant à rembourser à la commune de Querrieu au titre de l'entretien des espaces verts de voirie s'élevant à 10 843€96 et ont autorisé le Président à signer l'avenant détaillant les modalités de remboursement.

Adopté à l'unanimité

61 - Saint-Vaast-en-Chaussée. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°2.

Le conseil a approuvé l'avenant n°2 à la convention de remboursement avec la commune de Saint-Vaast-en-Chaussée fixant le montant de remboursement au titre de l'entretien des espaces verts de voirie à 210,51€.

Adopté à l'unanimité

62 - Vaux-en-Amiénois. Intérêt communautaire. Convention de remboursement. Avenant n°1.

Par délibération du 18 mars 2021, une convention de remboursement a été signée entre la commune de Vaux-en-Amiénois et Amiens Métropole, pour les frais engagés au titre de l'entretien des équipements déclarés d'intérêt communautaire.

Suite à la passation par Amiens Métropole de nouveaux marchés d'entretien, les élus de la métropole ont approuvé l'avenant arrêtant le montant à rembourser à la commune à 3 985,80€ pour l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

63 - Plateforme Multiservices d'Amiens Métropole. Création de frais de mutualisation pour la mise à disposition de personnels administratifs. Convention. Avenant n°1.

Le conseil métropolitain a approuvé en juillet 2017 la mise en place de la plateforme Multiservices afin que les communes de l'agglomération puissent bénéficier d'une aide technique pour l'entretien et la modernisation des espaces publics communaux.

L'assemblée délibérante a validé l'avenant n°1 à cette convention et a intégré la mutualisation du personnel administratif, en mettant à disposition des adjoints administratifs, des rédacteurs et des attachés permettant d'assurer les missions nouvelles de cette Plateforme Multi-services.

Adopté à l'unanimité

64 – Questions orales

Monsieur le Président a passé la parole à Christophe METAY pour qu'il fasse lecture de la question orale dont les propos sont repris ci-dessous :

« En page 16 de votre programme en 2020, vous annoncez "Augmenter le nombre de bourses de recherches pour attirer, fidéliser et conserver nos chercheurs." Combien de bourses avez-vous augmenté depuis votre élection il y a un an ? »

Monsieur le Président a passé la parole à Anne PINON qui a répondu en ces termes:

« Les bourses de recherche ne sont qu'une dimension de l'accompagnement à la recherche-développement-innovation (RDI) conduit par la Métropole en lien avec ses partenaires (Région, Etat, Fonds Européens).

A la faveur du dynamisme dont fait preuve l'écosystème d'innovation sur l'agglomération (acteurs académiques comme entreprises), les vice-présidents concernés par ces sujets travaillent actuellement avec les services d'Amiens Métropole à la constitution d'un cadre d'intervention Recherche et innovation à la fois destiné à donner une plus grande lisibilité à nos partenaires et à maximiser l'efficacité de nos interventions dans un cadre budgétaire contraint. Ce cadre d'intervention métropolitain viserait pour l'essentiel un soutien en investissement dans l'approche d'une recherche en soutien à l'innovation conformément aux compétences de l'agglomération. Ce cadre sera prêt à être proposé au dernier trimestre 2021, en lien avec l'adoption de la prochaine programmation pluriannuelle d'investissement.

Dans cette attente, il est à noter la poursuite du soutien de thèses à l'UPJV. Amiens Métropole a soutenu dès 2019 trois bourses de thèse. Deux supplémentaires ont été financées en 2020 ainsi que deux nouvelles en 2021 (convention adoptée lors du Conseil Amiens Métropole du 4 février 2021). Ceci porte à sept le nombre de thèses menées au sein de l'UPJV soutenues par l'agglomération pour l'année universitaire 2021/2022. Il convient également de rappeler la confirmation du soutien au projet de création d'une fondation de coopération scientifique de l'Institut Faire Faces (FCS IFF) initié en 2020 à hauteur de 250 000 € sur 5 ans (point n° 24 du CAM 1er juillet 2021).

D'autres projets sont actuellement en cours d'instruction au sein des services.

Enfin, un travail collaboratif avec l'UPJV a permis de valoriser l'effort réalisé pour l'accueil des chercheurs dans le cadre du service accueil mobilité co-financé par la CCI Amiens-Picardie et Amiens Métropole. L'UPJV a ainsi pu obtenir la labellisation EURAXESS, initiative paneuropéenne qui fournit des informations et des services de soutien aux chercheurs professionnels. Elle favorise la mobilité des chercheurs, tout en renforçant la collaboration scientifique entre l'Europe et le monde. Les services proposés dans le cadre d'EURAXESS contribuent ainsi à l'attractivité scientifique et à son influence au niveau international. »

Monsieur le Président a passé la parole à Renaud DESCHAMPS pour qu'il fasse lecture de la question orale dont les propos sont repris ci-dessous :

« En page 17 de votre programme en 2020, vous annonciez "Rénover le parc de stationnement de la gare de Longueau ». Quand sera-t-il refait ? »

Monsieur le Président a passé la parole à Patrick DESSEAUX qui a apporté réponse dans les termes suivants

« Sachez Monsieur DESCHAMPS que n'êtes pas le seul à vous préoccuper du parking de la gare de Longueau, il joue un rôle très important pour les déplacements journaliers des métropolitains. Or celui-ci est d'une part saturé en permanence et d'autre part en très mauvaise état.

Ce parking se situe sur les communes de Boves et de Longueau. Il compte environ 800 places. Il s'agit d'une estimation puisque les places ne sont pas marquées au sol.

Suite aux multiples alertes faites par Amiens Métropole, relayées par les communes de Boves et Longueau, à propos du mauvais entretien de ce parking, la SNCF Gares et Connexions a proposé de prendre à sa charge la rénovation de ce parking mais moyennant la mise en place d'une tarification payante afin d'amortir son investissement.

Cette solution a été refusée par Amiens Métropole qui souhaite le maintien de la gratuité.

C'est pourquoi, il est envisagé une mise à disposition par une convention d'occupation temporaire de l'assiette foncière du parking au profit d'un tiers, qui prendrait à sa charge les travaux de réfection du parking. Dans cette hypothèse, la redevance de la Convention d'Occupation Temporaire serait bien sûr minorée.

Cette modalité convenue, un groupe de travail associant l'ensemble des parties prenantes dans ce dossier (Région Hauts de France, Amiens Métropole, communes de Boves et Longueau, SNCF, Gares et Connexions) s'est constitué et réuni pour déterminer les orientations d'aménagement d'un parking sécurisé qui prendrait mieux en compte tous les usages et qui offrirait des solutions d'intermodalité (installation de bornes électriques pour le stationnement, consignes à vélo, vidéosurveillance, stationnement pour les 2 roues motorisées, emplacement réservé au co-voiturage, places pour les personnes à mobilité réduite règlementaires). C'est à cette condition que la région pourrait subventionner les aménagements jusqu'à 50 %.

Les aménagements de ce parking conduiraient d'autre part à :

- Réorganiser les circulations internes en fonction des modes de transports (Bus, taxis, dépose minute, 2 roues, voitures), via une signalétique (directionnelle et dynamique) et en séparant les flux ;*
- Densifier en végétation l'espace parking afin de créer des zones ombragées (idéal pour créer des îlots de fraîcheur) car celui-ci est exposé plein sud ;*
- Organiser le stationnement pour optimiser le nombre de places de stationnement ;*
- Moderniser le réseau d'éclairage public ;*

Ces aménagements sont en effet recensés dans la programmation pluriannuelle d'investissement d'aménagement d'espaces publics 2022-2026, qui doit- être adoptée à la rentrée.

D'autres réunions avec le groupe de travail, sont nécessaires pour convenir et finaliser les aménagements de ce parking afin de s'assurer du cofinancement de la région.

Néanmoins, pour répondre à l'urgence d'entretien de multiples trous très profonds sur ce parking, la SNCF a procédé fin 2019, à la demande d'Amiens Métropole, au comblement des nombreux nids de poule dans les allées de la zone la plus dégradée située à l'Est comptant 250 places de stationnement.

La situation actuelle n'est certes pas idéale mais permet d'attendre la finalisation de ce dossier avec l'ensemble des partenaires qui rappelons-le n'est pas neutre financièrement.

Sachez Monsieur DESCHAMPS, que ce dossier fait partie de nos actions prioritaires et que bien évidemment l'engagement pris lors de la campagne des municipales sera respecté. »

Monsieur le Président a levé la séance à 21h43 et a donné rendez-vous aux membres de l'assemblée le jeudi 23 septembre 2021 à 18 heures.

Le Président,



Alain GEST